

Délibération du Conseil Municipal Extraordinaire

Commune de Silly Le Long

Convocation du : Mardi 26 mai 2015
Membres élus : 14

Affichage du : lundi 1^{er} Juin 2015
Présents : 8

L'an deux mille quinze, le vingt-huit Mai, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués le 26 mai 2015 en séance extraordinaire, se sont réunis, dans la salle du conseil de la mairie de Silly Le Long, sous la présidence de Monsieur CORNIQUET Nicolas 1^{er} Adjoint au Maire.

Présents :

Monsieur CORNIQUET Nicolas, Madame HABERER-MUSET Laurette : Adjointes au Maire.
Monsieur SMITH Fabrice, Madame SCHMITTBIEL Fabienne, Madame MUNSCH Laurence, Monsieur VECTEN Damien, Madame CHABOT Danièle, Madame DUCHESNE Valérie : Conseillers Municipaux.

Absents ayant donné pouvoir :

Monsieur LEFRANC Daniel, Maire a donné pouvoir à Monsieur CORNIQUET Nicolas,
Monsieur BOURQUIN Jean-Paul a donné pouvoir à Madame HABERER-MUSET,
Madame SANCHEZ Catherine a donné pouvoir à Madame SCHMITTBIEL Fabienne,
Monsieur CHARTIER Guillaume a donné pouvoir à Monsieur VECTEN Damien.

Absents excusés :

Monsieur JOBELIN Michael.

Absents :

Madame BESAIN Josiane.

Conformément à l'article L.2121-15, il est procédé à la nomination d'un secrétaire désigné au sein du Conseil ; Madame MUNSCH Laurence accepte cette fonction.

Le quorum étant atteint, Monsieur CORNIQUET ouvre la séance.

Approbation à l'unanimité du compte-rendu du Conseil Municipal du 7 avril 2015.

ORDRE DU JOUR :

Travaux d'urgence Grande Rue

20/2015 Caractère urgent de la séance :

Le Conseil Municipal doit en premier lieu statuer sur le caractère urgent de la séance justifiant d'un Conseil Municipal Extraordinaire.

Monsieur CORNIQUET indique aux Conseillers qu'un effondrement de la canalisation d'assainissement s'est produit, Grande Rue, entre la demi-lune et la rue des Peupliers, en date du 22 mai 2015.

Il informe les Conseillers que Monsieur le Maire est actuellement absent de la Commune. Il reste attentif aux évolutions et décisions prises.

Monsieur BOURQUIN était sur place le samedi 23 mai afin de pallier à l'urgence avec la société SAUR.

Une solution d'attente a été immédiatement mise en place, par l'installation de pompes d'évacuation et la mise en place d'une circulation alternée. Le coût de l'installation des pompes sera déterminé par sa durée, mais ne devrait pas dépasser 13 000 €.

Les Adjoints au Maire se sont réunis durant le week-end pour faire appel à des sociétés pour la réfection de la canalisation d'assainissement et effectuer les premières démarches administratives.

L'article 35 du Code des marchés publics permet d'entreprendre les travaux sans publicité préalable et sans mise en concurrence en raison de leur urgence.

A l'unanimité, le Conseil Municipal confirme l'urgence qui s'attache à la tenue de la séance extraordinaire et à l'exécution de ces travaux.

22/2015 Travaux Grande Rue :

Vu le devis de la société WIAME VRD

Le Conseil Municipal à l'unanimité, après en avoir délibéré :

- Approuve le projet de remise en état de la canalisation d'assainissement située Grande Rue,
- Accepte le devis de l'entreprise WIAME VRD, société la plus réactive, pour un montant total de 26718 € TTC, et permettant l'utilisation limitée dans le temps des pompes.
- Autorise Monsieur CORNIQUET à signer tous les documents s'y afférent.

21/2015 Décision modificative n°1 au budget « assainissement » :

Afin d'honorer les factures se rapportant aux travaux d'urgence sur le réseau d'assainissement, et compte tenu de l'impossibilité de connaître ce jour, la durée d'utilisation des pompes installées par la SAUR, il est proposé aux Conseillers Municipaux les modifications suivantes au budget assainissement :

Art 615 – entretien et réparation : + 45 000 €

Qui seront financés par le résultat reporté de 2014 d'un montant de 125 535,94 €

Le Conseil Municipal à l'unanimité, décide de porter les crédits nécessaires au budget assainissement.

L'ordre du jour étant épuisé Monsieur CORNIQUET lève la séance. 20h45